

NOMBRES DE
CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	7
Présents	7
Votants	7

Folio N°16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON

Séance du 04 avril 2026

Date de convocation
25.03.2026
Date d'affichage
25.03.2026

L'an deux mil vingt-six et le quatre avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Raymonde AREND, Ophélie MARTINO, Messieurs Yannick BERNIER, Antoine CAMPAGNA, Anthony GRILLON, Jean Marc GARCIN ;

Madame Ophélie MARTINO a été nommée secrétaire de séance.

2026_07 : DLVAgglo approbation de la révision libre de l'attribution de compensation pour 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts et plus particulièrement son titre V, qui dispose que les conseils municipaux des communes membres intéressés doivent délibérer, à la majorité simple, sur l'approbation de l'attribution de compensation libre qui les concerne ;

Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 26 septembre 2025, dûment approuvé par les communes à la majorité qualifiée ;

Vu la délibération N° CC-8-12-25 du conseil communautaire de DLVAgglomération du 9 décembre 2025 portant sur la révision libre des attributions de compensation 2026 ;

Vu le montant d'attribution de compensation provisoire à valoir pour 2026 au profit de la commune de SAINT LAURENT DU VERDON au terme de cette révision libre, égal à **46 348.53 €**

Le conseil municipal est invité à bien vouloir :

- **Approuver** la révision libre de l'attribution de compensation telle que précitée ;
- **Approuver** le montant d'attribution de compensation 2026 de **46 348.53 €**

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la révision libre de l'attribution de compensation telle que précitée ;
- **Approuve** le montant d'attribution de compensation 2026 au profit de la commune de Saint Laurent du Verdon de **46 348.53 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Nadine GRILLON



Le secrétaire de séance,
Ophélie MARTINO